

Chargé de mission aux actions éducatives et à l'égalité des territoires

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré

Lieu d'exercice : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes.
Poste placé sous l'autorité du Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes.

Date de prise de fonction : immédiate

Condition de nomination : Nomination à titre définitif

Conditions de rémunération : IFTS taux 4 (386.91€ brut pour un professeur des écoles classe normale)

Organisation du temps de travail : L'enseignant est déchargé du service d'enseignement et sera soumis aux horaires et conditions des personnels administratifs (volume horaire annuel :1607 heures, 50 jours de congés annuels). L'essentiel de l'activité se déroule sur les périodes travaillées et sur les cinq jours de semaine. De l'adaptabilité et de la souplesse requises lorsque nécessaire (réunions, déplacements dans le département).

Description des missions :

▪ **Le chargé de mission devra assurer la mise en œuvre, le suivi et l'animation des dispositifs en faveur de la continuité éducative et des actions éducatives.**

- L'une des priorités ministérielles, dans le cadre de la loi pour une École de la confiance, porte sur l'articulation et la complémentarité des dispositifs du champ scolaire et hors temps scolaire pour une prise en compte des questions éducatives dans leur globalité. Le chargé de mission devra ainsi assurer le suivi des dispositifs portant la continuité éducative notamment les vacances apprenantes, les rythmes scolaires/PEDT/plan mercredi, le Service National Universel (SNU) en lien fort avec les référents départementaux, la Division des Élèves et de l'Action Éducative (DEAE) et le Service Départemental Jeunesse Engagement et Sport (SDJES).

- S'agissant de la dimension éducative, le chargé de mission devra contribuer au développement et à l'articulation, au sein des écoles et des établissements scolaires, des différents dispositifs, concours, journées ou semaines thématiques en lien avec les référents départementaux et académiques (IA-IPR, IEN, coordonnateurs, chargés de mission, CPD, etc.).

Pour ces deux champs, le chargé de mission devra impulser, coordonner, accompagner et suivre l'ensemble des domaines, les démarches et activités situées dans le champ de la continuité éducative et des actions éducatives ; faire le lien entre les différents services de la DSDEN ; faire le lien entre les différents niveaux de gestion des dossiers (conseillers pédagogiques, chargés de mission, IEN, principaux, proviseurs...) ; participer aux instances concernant les actions éducatives avec différents partenaires institutionnels ; impulser et valoriser de nouveaux dispositifs en faveur de l'égalité des chances ; relayer et valoriser l'existant.

▪ **Dans le cadre de la politique éducative territoriale, le chargé de mission à l'égalité des territoires sera amené à instruire les dossiers relatifs à la ruralité en lien avec le chargé de mission politique de la ville et éducation prioritaire.**

- Le chargé de mission assurera le suivi de la politique départementale et des dispositifs de soutien dans les territoires ruraux (carte scolaire, actions éducatives, dispositifs d'accompagnement, etc.) et contribuera à leur déploiement.
- Le chargé de mission devra suivre et coordonner la mise en œuvre des Territoires Educatifs Ruraux (TER).
- Il est chargé d'accompagner les écoles et les établissements situés en zone rurale et de répondre à leurs problématiques spécifiques.
- Plus largement, le chargé de mission pourra être associé aux travaux menés dans le cadre de la politique éducative territoriale.

Compétences et qualités requises :

Sur l'ensemble de ces sujets, le chargé de mission pourra être sollicité pour la rédaction de notes et l'élaboration de tableaux de bord. Il sera amené à participer à la préparation d'instances et de réunions, en lien avec le cabinet de monsieur l'Inspecteur d'académie, selon les orientations départementales, académiques et ministérielles.

Une bonne connaissance du système éducatif (1^{er} et 2nd degré) ainsi qu'une implication personnelle, une grande disponibilité et une capacité d'adaptation seront décisives pour la réalisation des objectifs fixés.

Le chargé de mission devra faire preuve de rigueur mais aussi d'un sens de l'écoute, d'esprit d'organisation, de réactivité, de discrétion, de loyauté, de diplomatie et du sens relationnel.

Il devra également hiérarchiser les urgences et adapter sa communication avec les services ou les partenaires.

Personne à contacter pour obtenir pour des informations sur le poste : Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes (ia06-cab@ac-nice.fr)

Procédure de candidature : candidature à adresser par voie hiérarchique à monsieur l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'Education nationale et simultanément à la DIPE2 (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.